



Vente d'un bien reçu en donation

Par Dom

Bonjour,

En 2001, j'ai reçu en donation une résidence secondaire appartenant à ma maman, veuve. Une clause indiquait qu'elle était usufruitière. Aujourd'hui atteinte de troubles cognitifs très graves, maman a dû être placée en EHPAD. Je bénéficie en tant qu'enfant unique d'une habilitation familiale. Est-ce que je peux vendre ce bien ?

Merci